



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Participation du public – Motifs de la décision

Projet d'arrêté abrogeant l'arrêté du 8 septembre 1998 portant création d'un cantonnement pour semis de coquilles Saint-Jacques sur le littoral du département d'Ille-et-Vilaine

Soumis à la consultation du public du 18 septembre au 9 octobre 2023

Motifs de la décision

Ce projet d'arrêté n'a suscité aucun commentaire lors de la consultation publique organisée du 18 septembre au 9 octobre 2023.

En conséquence, le projet d'arrêté sera adopté dans les termes de la consultation du public et publié au Journal officiel de la République Française.